

## Question 2

Points

|                       |           |   |          |
|-----------------------|-----------|---|----------|
| Objectifs évaluateurs | 1.1.2.2.1 | Missions principales de l'Etat<br>Responsabilités | 4 points |
|                       | 1.1.2.2.2 |   |          |

### Situation de départ

Lors du salon des métiers, votre entreprise formatrice tient un stand pour mieux faire comprendre aux écoliers intéressés en quoi consiste l'apprentissage au sein de l'administration publique. On vous a chargé de présenter la diversité des tâches à accomplir dans les administrations publiques. Vous êtes en train de vous préparer à ce salon.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

### Tâche

- a. Pour chaque niveau (Confédération, canton, commune), citez deux missions et le service compétent. Vous obtiendrez ½ point pour chaque ligne correcte, total 3 points.

| Niveau   | Mission  | Service compétent  |                |
|--|--|--|----------------|
| Exemple :<br>Commune   | Exemple :<br>Traite les annonces d'arrivée et les annonces de départ des habitants | Exemple :<br>Contrôle des habitants  |                |
| Commune  | Organisation de l'assemblée communale  | Greffe municipale  | ½              |
| Commune  | Comptabilité des créditeurs et débiteurs   | Département des finances   | ½              |
| Canton   | Assurer la gestion des finances  | Direction des finances   | ½              |
| Canton   | Enseignement   | Direction de l'instruction publique  | ½              |
| Confédération  | Politique extérieure   | Département fédéral des affaires étrangères  | ½              |
| Confédération  | Armée  | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports | ½              |
| <b>Indication de correction</b>  |  |  | <b>T 3</b>     |
| D'autres solutions sont possibles. Tenir compte des particularités et des terminologies cantonales/régionales. |  |  | Points obtenus |

Points

- b. En Suisse, la Confédération, les cantons et les communes bénéficient de la souveraineté fiscale. Expliquez alors le système de la péréquation financière. Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.

— *La péréquation financière vise à juguler les différences observables en matière de charges fiscales. Les cantons et les communes financièrement faibles bénéficient de versements compensatoires qui leur permettent de maintenir leur charge fiscale à un niveau aussi bas que possible.*

1

T 1

Points  
obtenus